



Demande de contribution pour les études de projet concernant une/des installation(s) éolienne(s)

dans le cadre de l'ordonnance sur l'encouragement de la production
d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)

Informations : [Office fédéral de l'énergie OFEN – encouragement énergie éolienne](#)

Version 1.0 du 29 novembre 2024

1. DONNÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LE PROJET

Titre du projet	
ID du projet	

Requérant/e	
Société / Nom	
Rue, n°	
NPA / Localité	
Courriel	
N° de téléphone	

Personne de contact	
Prénom Nom	
Fonction	
Rue, n°	
NPA / Localité	
Courriel	
N° de téléphone	

Coordonnées bancaires	
IBAN	
IDE	



Nombre d'installations éoliennes prévues (cf. annexe 2.4, ch. 3, OEnR)

Nombre d'installations

	Commune	NPA	Canton	si connu: Numéro de parcelle ou adresse	Coordonnées prévues dans la MN95	
Installa- tion 1					E:	N:
Installa- tion 2					E:	N:
Installa- tion 3					E:	N:
Installa- tion 4					E:	N:
Installa- tion 5					E:	N:
Installa- tion 6					E:	N:
Installa- tion 7					E:	N:
Installa- tion 8					E:	N:
Installa- tion 9					E:	N:
Installa- tion 10					E:	N:

Si le nombre d'installations est supérieur à 10, un deuxième formulaire de demande peut être utilisé.



Type d'installation prévu	
Fabricant, type :	
Puissance [MW]	
Hauteur du moyeu [en mètres au-dessus du sol]	
Diamètre du rotor [en mètres]	

Type de projet
<input type="checkbox"/> Nouvelle(s) installation(s), ce qui signifie qu'il n'y a encore aucune installation éolienne à cet emplacement
<input type="checkbox"/> Remplacement intégral d'une ou de plusieurs installations existantes (<i>repowering</i>)

2. AUTRES AIDES FINANCIÈRES

Tant que l'exploitant obtient, pour une installation, un financement des frais supplémentaires au sens de l'art. 73, al. 4, LEnE, une rétribution de l'injection ou une prime de marché flottante, aucune contribution pour les études de projet ne peut lui être allouée (art. 31, al. 1, OEnE).

Les éventuelles autres aides financières demandées ou déjà perçues pour le projet doivent être mentionnées ici. Veuillez indiquer le type d'aides, l'autorité chargée d'examiner la demande et le montant demandé ou alloué. Nous vous prions de joindre à la présente demande une copie des autres demandes ou des attestations d'aide financière.

3. PREUVE D'UN FONDEMENT DANS LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL

L'octroi d'une contribution pour les études de projet requiert la preuve que le projet envisagé est prévu dans le plan directeur cantonal (annexe 2.4, ch. 3, let. a, OEnE). Si le projet implique plusieurs cantons, il faut apporter cette preuve pour tous les cantons concernés.

Pour apporter cette preuve, il faut adjoindre des extraits du plan directeur cantonal actuel. Ces documents doivent indiquer :

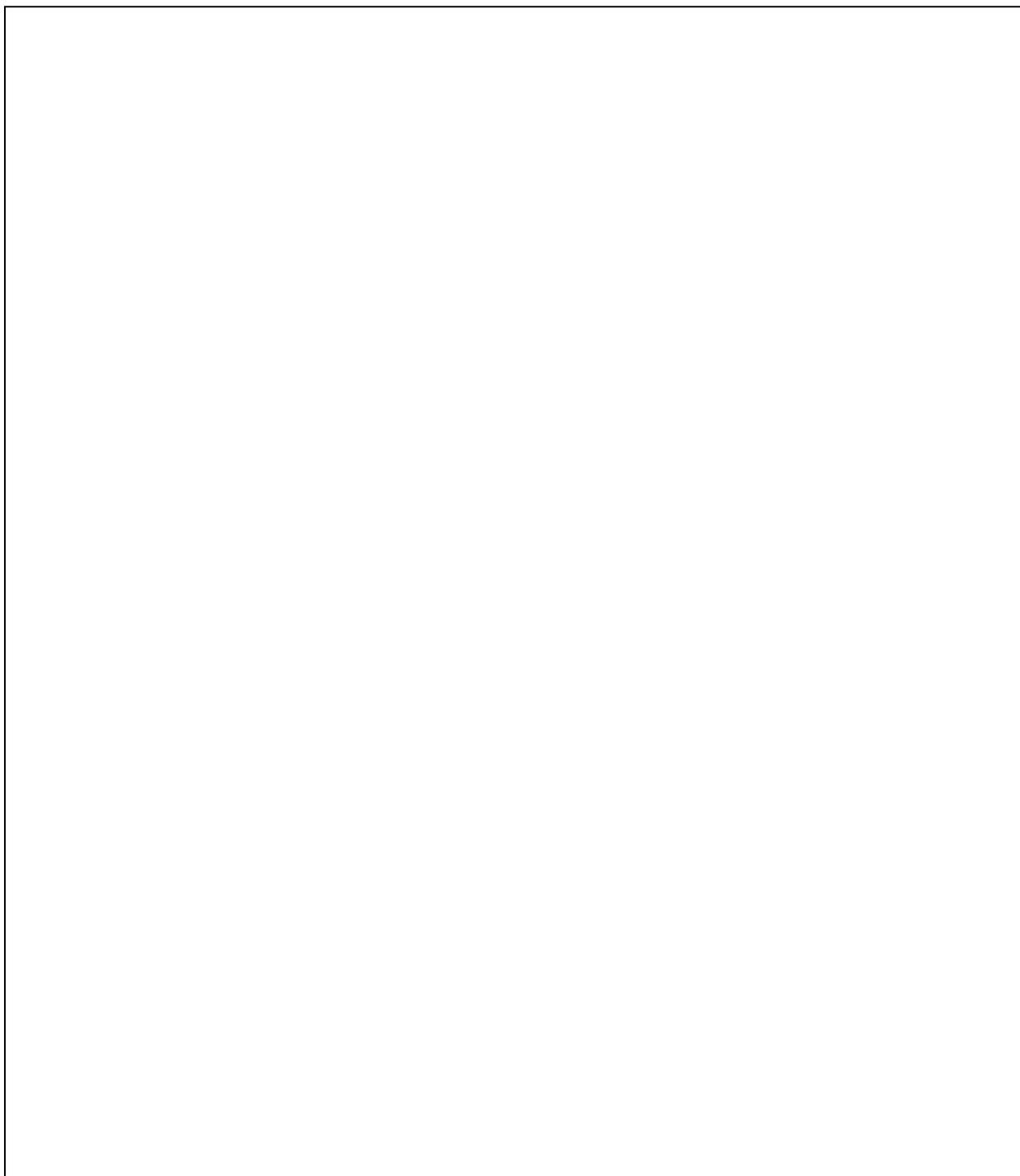
- le nom du secteur propice à l'énergie éolienne et ses catégories de coordination (coordination réglée, coordination en cours ou information préalable)
- le périmètre du secteur sous la forme d'une carte ou de données SIG

4. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE AU PROJET

Cette demande ne peut être remise qu'une fois qu'une étude préliminaire contenant les indications suivantes a été remise (annexe 2.4, ch. 3, let. b, OEneR) :

- carte incluant le périmètre prévu du projet,
- nombre et emplacement des installations éoliennes prévues,
- description du projet avec données relatives au responsable du projet, à la gestion du projet, aux mesures du vent prévues, aux études environnementales et techniques prévues, à la planification du projet (raccordement au réseau, chemins de desserte, établissement du plan d'affectation, étude d'impact sur l'environnement, permis de construire, travail d'information) et au calendrier de l'étude de projet;

La description du projet peut être insérée ci-après ou annexée à la demande.



Calendrier pour les études de projet	
Début des mesures du vent selon la planification	
Début des études environnementales et techniques selon la planification	
Mise à l'enquête publique du plan d'affectation selon la planification	
Date de mise en service selon la planification	

5. DEMANDE

Nous demandons l'octroi d'une contribution pour l'étude d'un projet éolien, telle que visée à l'art. 27a, al. 3, LEne.

Remarque : Si une contribution d'investissement est accordée ultérieurement pour ce projet, la contribution versée pour l'étude de projet en sera déduite. Si le choix de l'instrument d'encouragement se porte sur la prime de marché flottante ou si un projet n'est pas réalisé malgré l'octroi d'un permis de construire, la contribution pour l'étude de projet doit être remboursée.

En signant la présente demande, le requérant/la requérante (ou la personne autorisée à signer) atteste que les informations fournies dans le présent formulaire et les annexes sont exactes.

_____	_____	_____
Lieu, date	Prénom Nom	Signature
_____	_____	_____
Lieu, date	Prénom Nom	Signature

Annexes obligatoires (veuillez joindre les documents suivants à la présente demande)

- Preuve que le projet éolien envisagé est prévu dans le plan directeur cantonal (annexe 2.4, ch. 3, let. a, OEneR)
- Données concernant le périmètre du projet et les sites des installations éoliennes prévues sous la forme d'une ébauche de plan (annexe 2.4, ch. 3, let. b, OEneR)

Autres annexes (à joindre à la demande si nécessaire)

- Description du projet avec calendrier et données relatives au responsable du projet, à la gestion du projet, aux mesures du vent prévues, aux études environnementales et techniques prévues, à la planification du projet (raccordement au réseau, chemins de desserte, établissement du plan d'affectation, étude d'impact sur l'environnement, permis de construire, travail d'information). (Annexe 2.4, ch. 3, let. b, OEneR)
- Justificatifs relatifs à d'autres aides financières
-
-

La demande complète, y compris les annexes, doit être transmise par voie électronique sur la page:

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/office-federal-de-lenergie/transmission-electronique-des-affaires-et-des-documents.html>

en mentionnant comme objet: «Contributions pour les études de projet/énergie éolienne»